fédération des services publics
la cgt

COORDINATION SYNDICALE
DÉPARTEMENTALE CGT 21

des SERVICES
PUBLICS de Côte d'Or

DIJON, le 24 Novembre 2026

À Madame la Préfète,
53, Rue de la Préfecture
21 041 DIJON

Objet : Préavis de grève pour la journée du 1er décembre au 31 décembre 2026 de 0h à 24h, couvrant l'ensemble des salarié.es et agent.es de la Fonction publique territoriale.

Madame la Préfète,

Le 17 novembre, à l'appel des huit organisations syndicales de la fonction publique, les agentes et agents se sont de nouveau mobilisés partout en France. Engagée le 29 septembre et poursuivie le 5 novembre, leur mobilisation ne faiblit pas.

Le Gouvernement refuse toujours d'apporter une réponse à la hauteur de la gravité de leur situation salariale. Les annonces faites à Matignon le 13 novembre ne répondent pas aux attentes des agents.

Sans dégel de la valeur du point d'indice, les 5,8 millions d'agent.es publics continueront à perdre en pouvoir d'achat. Les plus bas salaires resteront au niveau du SMIC ou à peine au-dessus : même avec les mesures annoncées, plus de 600 000 agent.es ne l'atteindront que par le biais d'une indemnité différentielle.

Les éléments précis, promis par le Gouvernement lors de cette réunion, n'ont toujours pas été transmis aux organisations syndicales. Le gouvernement a annoncé recevoir à nouveau les organisations syndicales le 11 décembre.

A l'approche de la fin du débat budgétaire, nos organisations syndicales exigent du Gouvernement des réponses précises : quelle enveloppe, quel calendrier, quelles mesures concrètes et quelle sera leur traduction dans le budget 2027 ?

C'est pourquoi, la CSD 21/CGT dépose ce préavis de grève pour le mois de décembre : du 1er au 31 décembre 2026 de 0h à 24h, afin de permettre à l'ensemble des personnels de porter les revendications suivantes :

- Le dégel et l'augmentation du point d'indice à 6.50 € immédiatemen, l'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine;

- L'ouverture rapide du chantier de refonte des grilles indiciaires pour revaloriser les carrières de toutes et tous, répondre aux enjeux de renforcement des services publics et imposer l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
-Des lois de finances et de financement de la sécurité sociale qui permettent de garantir les droits des citoyen·nes et des usager·es et de répondre à leurs besoins par des services publics et une protection sociale de qualité ;
- L'abrogation du jour de carence et la rémunération à 100 % des agent·es publics en congé de maladie ordinaire. D'autres choix budgétaires sont possibles pour la fonction publique et pour celles et ceux qui la font vivre.
- La possibilité de faire grève 1 heure ou 1/2 journée là où ce n'est plus possible actuellement dans certaines collectivités de Côte d'Or ;
- La prise en compte du droit à la santé hormonale et la protection de la santé, de la sécurité et de la dignité des personnels ;
- La mise en place d'un véritable plan d'adaptation à la crise climatique et environnementale pour la préservation de la santé et de la sécurité des agent·es ;
- Un plan d'investissement et de financement de la Fonction publique, en lieu et place du projet de baisse des budgets des collectivités de 5,6 milliards d'euros ;
- La poursuite des négociations à la hauteur des revendications de la jeunesse, avec des budgets dédiés, la suppression de Parcoursup, des embauches de personnel et un plan d'investissement bâtimentaire.

Nous appelons l'ensemble des agentes et agents publics et salarié·es de Côte d'Or à continuer d'exprimer leurs revendications légitimes par toutes formes d'actions nécessaires et à participer aux actions et aux mobilisations qui seront organisées du 1er décembre 2026 au 31 décembre 2026

Recevez, Madame la Préfète, nos sincères salutations.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT 21,
Mme Sonia Chouchi

COORDINATION SYNDICALE
DEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DE CÔTE D'OR
17, rue du Transvaal
21000 DIJON
cgtcsd21@gmail.com